

L'U2P appelle les partenaires sociaux à poursuivre la recherche d'un accord

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19.02.07

18 février 2019

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

Regrettant que la dernière réunion de négociation n'ait pu aboutir à un accord, l'U2P considère qu'il n'est pas temps de baisser les bras et invite les organisations représentatives des employeurs et les organisations syndicales de salariés à poursuivre la recherche d'un accord afin d'améliorer la situation de l'emploi et de conforter la gestion paritaire du régime d'assurance chômage.

Rester sur un constat de désaccord serait destructeur pour les partenaires sociaux.

Ainsi, les représentants de l'U2P dans cette négociation ont d'ores et déjà été mandatés pour se rendre à la réunion programmée le 20 février prochain et pour y faire des propositions concrètes relatives aux contrats courts, de nature à recueillir l'assentiment des partenaires sociaux.

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises, à travers 5 organisations : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), ainsi que la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé. Pour en savoir plus : www.u2p-france.fr